

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001122490		1ere Gachée: 09:36 (1)		Date: 29/09/2025		ROG080925160127		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 67 52 82					
client: 410270		BOITUZAT		BP 07		M88 8x4 ROUXEL TOR			
chantier: 027004				51470 Moncetz-Longevas		M88 TORTILLARD			
		CATERPILLAR		21 RUE ANNE MARIE TERRIER 06.20.63.68.02 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré		CONSEILS DE SECURITE:			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
10:03				température:		vitesse du vent:		validité:	
								X	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
RJB353A350D		BPS				XF2		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax							
S3		20							
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0		C35/45			
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 350									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				F.STRUCTURELLES SPHRE 7200 EA ISOSPHERE 5140				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:				signature:					
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1